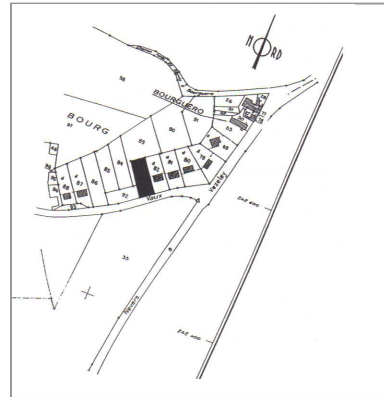


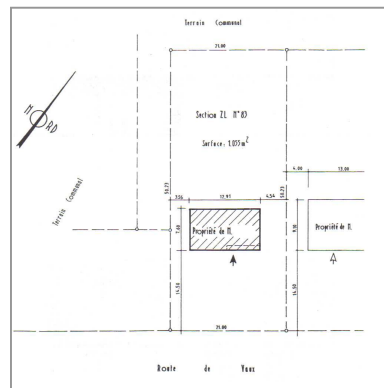
1. PLAN DE SITUATION

C'est un dessin en vue de dessus à petite échelle (1:2000 à 1:10000) qui localise la parcelle à construire (ou déjà construite) dans la commune ou l'agglomération. C'est généralement un extrait de plan cadastral que l'on trouve à la mairie de la commune.



2. PLAN DE MASSE

C'est un dessin en vue de dessus exécuté à l'échelle 1:250 ou 1:500 qui précise la position du ou des bâtiments sur la parcelle, les voies d'accès et les viabilités dont dispose le terrain (eau, gaz, égout, électricité).

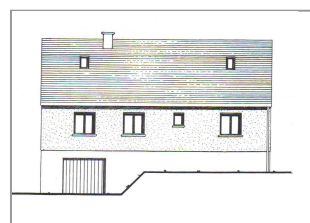


3. DESSINS D'ARCHITECTURE OU DESSINS D'ENSEMBLE

Ils sont souvent exécutés à l'échelle 1:50 ou 1:100, mais aussi à d'autres échelles quand l'architecte le juge nécessaire.

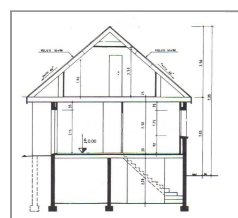
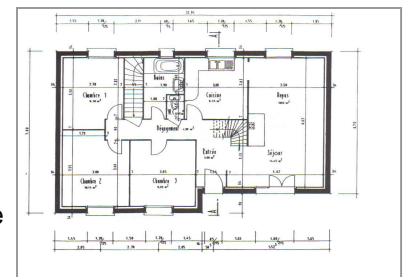
Ils comportent :

- une perspective du bâtiment
- les façades
- les plans des différents niveaux (en vue de dessus)
- les coupes verticales nécessaires à la définition de l'ouvrage
- les coupes partielles et dessins de détails



Plan de façade

Plan de niveau
Rez de chaussée



Coupe verticale